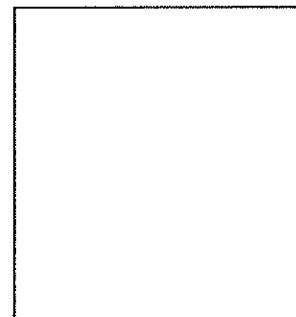


LYCEE PROFESSIONNEL Francis DE CROISSET – GRASSE

04.92.42.48.60

Elève :
Classe :



INSCRIPTION EN 1^{ère} année BTS Gestion de la PME

L'établissement se réserve le droit de disposer de la place attribuée à l'élève si l'inscription n'a pas été effectuée aux dates prévues.

DOCUMENTS A FOURNIR

VIE SCOLAIRE	
<input type="checkbox"/>	3 photos (nom, prénom de l'élève, classe à inscrire au dos)
INTENDANCE	
<input type="checkbox"/>	*Fiche d'inscription à la demi-pension et/ou à l'internat
<input type="checkbox"/>	Relevé d'identité bancaire du responsable de l'élève. *(A coller sur l'imprimé joint au dossier).
INFIRMIERE	
<input type="checkbox"/>	Il est important de signaler, sous pli cacheté, toute situation particulière à l'infirmière de l'établissement, (PAI, PPS, problème de santé...) Et ce, tout au long de la scolarité. Notez sur l'enveloppe le nom, le prénom et la classe de l'élève. LETRE JOINTE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
SECRETARIAT	
<input type="checkbox"/>	Photocopie de la carte d'identité de l'élève recto/verso ou du passeport
<input type="checkbox"/>	Photocopie du livret de famille (parents et enfants)
<input type="checkbox"/>	Photocopie du Relevé de notes du Baccalauréat
<input type="checkbox"/>	Un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, impôts, bail...)
<input type="checkbox"/>	Certification de radiation de l'établissement d'origine (EXEAT)
<input type="checkbox"/>	Les 3 bulletins de notes de Terminale
<input type="checkbox"/>	La Charte du BTS signée
<input type="checkbox"/>	*La fiche de renseignement dûment remplie et signée en lettres CAPITALES

FICHE RENSEIGNEMENTS ELEVE - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

A compléter en lettres CAPITALES

Nom de l'élève _____ Prénoms _____ Sexe M F

Né(e) le _____ à _____ Département _____ Nationalité _____

N° téléphone élève _____ Mail de l'élève : _____

L'élève bénéficie d'un PAI PAP PPS. (Si oui, le joindre au dossier d'inscription)

L'élève vit chez le responsable n°1 le responsable n° 2 en garde alternée

Régime choisi pour l'élève

Externat Demi-pension 4 jours (pas le mercredi) Demi-pension 5 jours Internat

Scolarité année précédente

Nom de l'établissement _____ Commune _____ Dépt _____

Classe 2020-2021 _____ Formation _____

Responsable légal n°1

Lien de parenté père mère autre (préciser _____)

Nom _____ Prénoms _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Tél. domicile _____ Portable _____ Travail _____

Email _____ Profession : _____

Responsable légal n°2

Lien de parenté père mère autre (préciser _____)

Nom _____ Prénoms _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Tél. domicile _____ Portable _____ Travail _____

Email _____ Profession : _____

Nombre d'enfants à charge _____ Nombre d'enfants à charge en lycée ou collège _____

J'autorise mon enfant à participer à la photo de classe oui non.

J'autorise l'utilisation d'images de mon enfant dans le cadre pédagogique ou promotionnel du lycée oui non.

J'autorise la communication de mon adresse aux associations de parents d'élèves oui non.

Signature responsable n°1

Signature responsable n°2

Signature élève

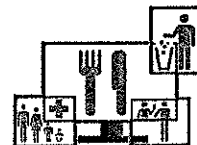
Relevé d'identité bancaire (RIB) 2021-2022

Nom & Prénom de l'élève :

Classe :

Le RIB est indispensable pour d'éventuels versements aux familles
(bourse, frais de stage, etc...)

Agrafer ou coller ici le RIB du responsable de l'élève



INSCRIPTION SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT 2021/2022

1-Durée : L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est **ANNUELLE**.

↳ Toutefois, la démission de la cantine est possible pour le trimestre suivant **si une demande écrite** est déposée à l'Intendance **avant la fin du trimestre en cours**.

1er Trimestre : Septembre – Décembre

2ème Trimestre : Janvier – Mars (demande de démission en décembre)

3ème Trimestre : Avril – Juillet (demande de démission en mars)

2-Forfaits : **Les élèves internes** prennent tous leurs repas au lycée, du lundi midi au vendredi midi.

Pour les demi-pensionnaires, l'inscription à la demi-pension se fait sur la base du forfait 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi), sauf demande expresse de déjeuner le mercredi.

Attention : ce forfait exclut uniquement le mercredi, le choix d'un autre jour n'est pas possible.

↳ Il sera possible d'opter pour le forfait 5 jours à condition de rendre **le formulaire spécifique signé**, à l'Intendance, **avant le 17/09/2021 : ce délai étant impératif, y compris pour les élèves ayant cours le mercredi après-midi**.

Tous les élèves n'ayant pas effectué cette démarche seront définitivement considérés, dès le 1er trimestre, comme demi-pensionnaires au forfait 4 jours.

Il reste possible de changer de forfait par trimestre, dans les mêmes conditions que celles du § 1.

3-Accès : L'accès à la demi-pension est basé sur un code d'identification avec reconnaissance du contour de la main. Ce dispositif de biométrie a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL
Décision d'autorisation unique n°AU-009

Tournez SVP →



INSCRIPTION SERVICE RESTAURATION OU INTERNAT 2021/2022 Sous réserve d'être en règle avec le paiement des factures de l'année 2020/2021

NOM et PRENOM de l'élève:

CLASSE : INTERNE ou Demi-Pensionnaire
(entourez votre choix)

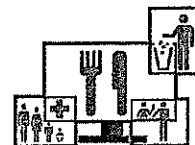
DATE :/...../.....

Responsable Légal (paye les frais scolaires) : (Joindre un R.I.B. sur la fiche prévue)

Nom :

Courriel :

Signature :



4- Paiement :

Les frais de demi-pension ou d'internat sont payables à l'avance, par trimestre, dès réception de la facture (avis aux familles). Cet avis est adressé par mail au responsable qui paie les frais scolaires, ou remis en classe aux élèves.

Une date limite de paiement est indiquée sur la facture.

Il existe trois modes de règlement : espèces, chèque ou télépaiement par carte bancaire via l'application téléservice.

Aide / Remise :

- ↳ En cas de **difficultés de paiement**, n'hésitez pas à **contacter l'Intendance** du lycée. Des solutions vous seront proposées selon votre situation (échelonnements, Fonds Social).
- ↳ Les élèves pratiquant un jeûne religieux doivent retirer et rendre à l'Intendance **le formulaire spécifique signé avant la date indiquée, pour obtenir la remise d'ordre**.

5- Respect des personnes et des biens :

L'inscription à la demi-pension vaut acceptation de l'intégralité du règlement du service de demi-pension adopté en conseil d'administration (cf « accueil des élèves » dans le règlement intérieur)

Le **non-respect** de ce règlement entraînera des sanctions qui peuvent aller jusqu'à **l'exclusion temporaire ou définitive** de la demi-pension.